

LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Fructidor, an VII.



Arrivée du général Joubert à Gènes. — Réception de ce général au directoire ligurien. — Tableau de la position de la république ligurienne. — Bruit d'une rupture entre la cour de Portugal et celle d'Espagne. — Attaque faite par les révoltés contre la garnison française à Pesaro. — Projet de résolution présenté par Poulain-Grandpré, sur les déclarations à faire pour l'emprunt forcé. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Venise, le 14 thermidor.

On mande de Pesaro, en date du 12, que la ville de Fano fut attaquée le 9 par un corps de 2000 hommes, composé d'insurgés toscans, d'autrichiens, de russes & de tarcs; ces derniers avoient débarqué le 8 à Pesaro. Après une canonnade très-vive, qui dura jusqu'au 11, le commandant français demanda à capituler. Le même jour, les troupes combinées occupèrent la place. La garnison, forte de 5 à 600 hommes, tant français que piémontais, est prisonnière de guerre.

Un corps nombreux de troupes autrichiennes & russes est en marche sur Ancône. L'on apprend aussi que les insurgés napolitains s'avancent de l'Abbruzze vers cette ville; ils ont déjà passé le Tronto & occupé une partie du territoire de Fermo.

Gènes, le 16 thermidor.

A son arrivée ici, le général Joubert est allé loger à l'auberge du Lion-Rouge. Il paroît dédaigner les superbes palais qu'exigent quelquefois de simples officiers. Joubert jouit d'une grande confiance en Italie, par ses talens militaires & par son attachement aux principes républicains. Les patriotes liguriens, les réfugiés & tous les amis de la liberté sont revus avec le plus grand plaisir. Il a été accueilli par un concours immense de spectateurs & au bruit des plus vifs applaudissemens.

Du 17. Le quartier-général de Suwarow est maintenant au Bosco, village situé entre Alexandrie & Novi, où il est logé avec son état-major, dans le vaste couvent des Dominicains, bâti par Pie V. Le gros de son armée s'étend d'Alexandrie à Bosco, de Bosco à Vivalta, & de Vivalta à Novi & aux Molini-Gruciati, lieu peu éloigné de Seravalle. Sans comprendre les corps qui, depuis la prise de la citadelle d'Alexandrie, ont été envoyés vers Cunée, on lui donne environ 30 mille hommes, la plus grande partie d'infanterie & de cosaques: mais il a un bon train d'artillerie, & une cavalerie bien montée. Le prince qui commande un de ces corps, est passé, il y a quelques jours, à Novi, escorté par 200 gardes à cheval, & est allé visiter les postes avancés vers Gavi.

Les campagnes occupées par des corps de l'armée ennemie ont souffert des dégâts horribles. La récolte a été faite en herbe par les austro-russes. Les cosaques sur-tout sont les plus grands moissonneurs du monde. Il semble que Suwarow & les autres généraux veulent laisser un long souvenir du séjour qu'ils auront fait dans ces malheureux pays. Ils ne vivent nulle part à leurs frais. Chaque pays est obligé de leur fournir la table, ainsi qu'à leurs subalternes. La ville d'A-

lexandrie, pour fournir à ces frais, a contracté une dette de quatre millions, & Novi 400 mille liv., outre l'expoliation totale de tous les propriétaires. On a porté des plaintes à Suwarow; mais il n'a répondu que par une menace de mettre la ville au pillage.

Du 18. Hier le général Joubert est allé au directoire, accompagné du chargé d'affaires Belleville. Après les complimens d'étiquette, le président du directoire, le citoyen Massuccone, a fait avec beaucoup de force le tableau de l'état actuel de la Ligurie, de tous ses sacrifices, & de tout ce qu'elle a souffert du séjour des armées sur son territoire, & particulièrement de celle de Naples. Il s'est plaint de ce qu'après les assurances les plus positives & réitérées encore la veille, non-seulement Saizanne a été évacué, mais le golfe de la Spezzia, devant un corps de 2 mille hommes, presque tous insurgés. Il a dit que, sans ces assurances, le gouvernement auroit rassemblé dans ce point important toutes ses forces, & que les habitans auroient cherché à se défendre. Joubert entendit tout avec calme. Les autres directeurs adressèrent plusieurs reproches au citoyen Belleville: ils lui dirent qu'il avoit trompé le gouvernement génois, & qu'il n'avoit su que prendre le peu d'argent qu'ont produit des taxes les plus onéreuses pour un peuple déjà privé de tous ses revenus & de toutes ses ressources. Ils ajoutèrent que pour y justifier une telle conduite, il calomnioit le gouvernement ligurien à Paris, & donnoit contre lui les préventions les plus injustes aux gouvernans; que le général Joubert lui-même avoit été prévenu défavorablement; mais qu'ils connoissoient trop sa justice pour craindre qu'il ajoutât foi aux rapports de gens intéressés à le tromper & ennemis du gouvernement ligurien.

Belleville répondit qu'il avoit engagé le gouvernement à faire une levée en masse, à construire de grandes fortifications du côté de Pisagno, & que le gouvernement n'avoit pas voulu se prêter à ces grands moyens. Les directeurs & les ministres répartirent qu'il y avoit de la dérision à prétendre que le peuple de la rivière du Levant, qui depuis plus d'un mois étoit saccagé par l'armée de Naples, se leveroit pour combattre les insurgés, lorsqu'il se voyoit tout-à-coup abandonné; lorsque les Français avoient enlevé toutes les subsistances; lorsque le gouvernement ne pouvoit leur fournir des armes qu'ils demandoient depuis long-tems aux agens français.

Le général Joubert promit qu'il donneroit aussitôt ordre au général Miollis de retourner au golphe de la Spezzia, & de faire les plus grands efforts pour reprendre les postes. Les Français les ont abandonnés tous, excepté celui de

Sainte-Marie, qu'on ne peut attaquer que par mer. Ils ont aussi abandonné le fort de Sarzanello près de Sarzane, qui auroit pu empêcher le pillage de Sarzane. Les troupes qui avoient abandonné ce golphe, étoient déjà arrivées à Reno, & aujourd'hui elles seroient à Gènes, si le général Joubert n'avoit donné contre-ordre.

L'évacuation de la rivière du Levant s'est faite de la même manière que celle de la Toscane, & l'armée de Naples, par la faute des fournisseurs, s'y est conduite de même.

On est loin ici d'accuser en aucune manière le général Moreau qui s'y est montré sous les rapports les plus favorables; mais on n'en peut dire autant des généraux qui étoient sous ses ordres. Il a, d'ailleurs, eu tant d'obstacles à vaincre avec si peu de moyens. Son successeur est aussi entouré de bien des difficultés, & sa gloire sera bien grande, si, comme nous l'espérons, il parvient à en triompher, & à rétablir ici les affaires sur un bon pied.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 10 thermidor.

On s'attend ici à une rupture entre notre cour & celle de Madrid. L'envoyé d'Espagne est prêt à partir.

Le prince du Brésil s'est déclaré, le 4 du courant, régent du Portugal. Il déclare dans le décret sa mère incapable de gouverner le royaume dans les circonstances actuelles, comme ayant perdu la tête depuis sept ans.

DANEMARCK.

Copenhague, le 16 thermidor.

Le vaisseau de ligne anglais *le Diadème*, de 64 canons, est passé de la mer du Nord dans la Baltique, ainsi que le lougre *the Lark*, de 14 canons.

Hier, le bruit se répandit à la bourse que les deys de Tunis & de Tripoli avoient déclaré la guerre au roi de Danemarck; mais on sait aujourd'hui que cette nouvelle étoit fautive. Voilà ce qui a donné lieu à l'erreur, c'est qu'un corsaire de Tripoli a amené deux bâtimens danois à Tunis, parce qu'il regardoit leur cargaison comme propriété d'une puissance en guerre avec le dey de Tunis.

Le baron de Krudener, ministre russe résidant près notre cour, a été rappelé. On ne sait pas encore qui le remplacera.

HONGRIE.

Semlin, le 8 thermidor.

Le bruit qui s'étoit répandu d'une nouvelle révolte de Passwan-Oglou, est absolument faux. Les préparatifs ne sont pas dirigés contre la Porte, mais contre Mustapha, Pacha d'Orsova, dont il veut se venger pour des offenses particulières qu'il en a reçues pendans sa rébellion. Les affaires publiques ne souffrent nullement de cette querelle, & le commerce n'est point interrompu.

AUTRICHE.

Vienne, le 20 thermidor.

S. M. I. vient de promouvoir au grade de feld-maréchal le général-major de Lichtenstein, en considération des services importants qu'il a rendus, & de la bravoure dont il a fait preuve en face de l'ennemi.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 25 thermidor.

Le canton de Schaffhouse ayant repris son ancien gouvernement, a eu pour une chose très-agréable à l'Autriche, en envoyant une députation à l'archiduc. Mais les députés ne

furent point admis, & on leur a même témoigné le plus grand mécontentement sur la démarche qu'ils avoient hasardée. Cependant le recrutement du nouveau corps ne s'exécute pas, & malgré tous les efforts du magistrat, la mesure n'aura probablement aucun succès.

Parmi l'uniformité des votes émis à Ratisbonne sur l'affaire du meurtre des ministres français, on distingue celui de Hanovre; en voici la substance:

« On a ressenti la plus vive indignation à la nouvelle de l'attentat commis contre les ministres français, & l'on est convaincu que l'empereur a non-seulement éprouvé le même ressentiment, mais encore qu'il n'a négligé aucun des moyens de découvrir & de poursuivre les auteurs de ce crime inoui, de manière à effacer jusqu'à la trace de la honte qui pourroit en rejaillir sur tout le corps germanique. Cependant on croit devoir voter pour que deux ministres comitieux soient nommés, ou tous les deux dans le collège des élections, ou l'un dans ce collège & l'autre dans celui des princes, & que la procédure soit transférée à Ratisbonne pour être suivie sous les yeux de ces députés. On souhaite de plus que les cours dont les ministres étoient à Rastadt, lors de l'événement, fassent rédiger chacune un rapport particulier, & l'adressent aux ministres ».

On renouvelle le bruit d'une réunion de têtes couronnées qui doit avoir lieu à Prague, & à laquelle d'autres puissances doivent envoyer des ambassadeurs.

Dans plusieurs feuilles publiques de l'Allemagne catholique, on lit de tems en tems quelques articles qui parlent du prochain rétablissement de l'ordre des Jésuites comme d'un projet arrêté par la nouvelle coalition, & concerté entre les diverses puissances qui la composent. Un de ces journaux avoit même fixé au 5 thermidor l'époque à laquelle l'ordre devoit être donné pour le rétablissement de cette compagnie dans les états héréditaires d'Autriche; mais rien n'a confirmé encore cette nouvelle.

Augsbourg, le 25 thermidor.

Une lettre de Cracovie, du 7 de ce mois, annonce que le corps de Condé est arrivé le même jour à Mislenice dans la Gallicie occidentale: il est fort de 645 hommes, y compris le régiment de Bader, Hussards; il marche en quatre divisions, & doit se réunir à l'armée du Rhin.

Stutgard, le 26 thermidor.

Une lettre de Schaffhouse, du 22, contient les détails suivans. « Depuis quelque tems il se faisoit de petites escarmouches sur la partie du lac de Lucerne qui est limitrophe au canton d'Ury. Dans une de ces escarmouches, que d'autres nouvelles donnent pour une reconnaissance faite du canton d'Ury dans celui d'Unterwald, les Français firent le général Bay prisonnier, ainsi que 60 hommes. Les Autrichiens ont maintenant reçu des renforts de ce côté, & 400 hommes du canton de Glaris sont prêts à marcher au premier signal ».

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 27 thermidor.

Ce n'est pas le chevalier Anduaga, ministre de la cour de Madrid à la Haye, mais son secrétaire de légation, M. Sonanes, qui a passé par Bruxelles. Il n'est point du tout question ici du départ de M. le chevalier d'Anduaga.

Quelques familles, particulièrement de la Gueldre, ont quitté la république; mais l'émigration n'est pas si grande que quelques papiers étrangers l'ont annoncé. La tranquillité se maintient par-tout ici, grâce à la vigilance des pouvoirs constitués. Jusqu'à présent les malveillans n'ont pas encore pu réussir à la troubler. Le général Bruue est re-

venu aujourd'hui faire l'in-

ces contr-

R E P

Extrait d'

On a att-

Zarich, &

dit que Zur-

oute, des

sous mes fe-

mis hors de

R E

Le bey de

tructeur & l'

fait passer

avec la Port-

louent beau-

sulman.

Dépêche

Dans les

l'ennemi en

parmi lesqu-

lonel; outre

ons, & se-

Des ordre

habitans de

ds jusqu'à

Aucun habi-

rive droite,

Aucun habi-

rive gauche

egent diplom-

quelcon que.

la distributi-

onale de pro-

exécuter le p-

quelque tem-

Toute la

qui s'étend

leur état de

vivres & en

à l'augment-

En vertu

position des

& la galerie

fructidor, &

Le cours

ne sera poi-

décade conti-

les porteurs

Les 8, 9

comme de c-

— Le gé-

mitaire pr-

— Le gé-

taine Rena-

ordre de re-

employés.

venu aujourd'hui de la Brille & de l'isle de Gorré, où il a été faire l'inspection des troupes & des moyens de défense de ces contrées.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre d'Arau, du 27 thermidor, à midi.

On a attaqué ce matin l'ennemi à 2 heures, en avant de Zurich, & l'on se bat encore à l'heure où je vous écris. On dit que Zurich est repris. Ceci n'est que le prélude, sans doute, des affaires qui vont avoir lieu. Je vois déjà passer sous mes fenêtres, les respectables victimes que l'ennemi a mis hors de combat.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Toulon, 21 thermidor.

Le bey de Tunis vient de nous renvoyer l'ingénieur-constructeur & les ouvriers de marine que la république lui avoit fait passer à une époque où la France n'étoit pas en guerre avec la Porte. Ces citoyens, maintenant en quarantaine, se louent beaucoup du traitement qu'ils ont reçu de ce musulman.

Dépêche télégraphique de Strasbourg, du 2 fructidor.

Dans les journées des 27 & 28 thermidor, la perte de l'ennemi en tués & prisonniers s'éleve à 3000 hommes, parmi lesquels se trouvent 30 officiers, 2 majors & un colonel; outre plusieurs canons, un obusier, plusieurs caissons, & ses bagages sont tombés en notre pouvoir.

Bruxelles, le 29 thermidor.

Des ordres viennent d'être donnés pour désarmer tous les habitants de la rive gauche du Rhin; les ports d'armes accordés jusqu'à ce jour par les généraux français sont révoqués. Aucun habitant de la rive gauche ne peut plus passer sur la rive droite, sans être muni d'un passe-port pour l'étranger. Aucun habitant de la rive droite ne peut se rendre sur la rive gauche, sans être porteur d'un passe-port visé par un agent diplomatique de la république française dans une cour quelconque. Un des principaux motifs de cette mesure, c'est la distribution faite par des émissaires de l'Autriche, d'une foule de proclamations contre-révolutionnaires, tendant à exciter le peuple à la révolte, & qui ont produit depuis quelque tems les plus mauvais effets.

Toute la ligne des places fortes de la république batave, qui s'étend entre l'Escaut & le Rhin, est mise dans le meilleur état de défense, les forteresses sont approvisionnées en vivres & en munitions de guerre. On travaille en ce moment à l'augmentation des fortifications d'Utrecht.

Paris, le 2 fructidor.

En vertu des arrêtés du ministre de l'intérieur, l'exposition des ouvrages des artistes vivans dans le grand salon & la galerie d'Apollon, au Muséum, a commencé le 1^{er} fructidor, & sera terminée le 1^{er} brumaire.

Le cours des études, dans la grande galerie du Muséum, ne sera point interrompu. Les sept premiers jours de la décade continueront à y être consacrés, pendant lesquels les porteurs de billet d'entrée seuls y auront accès.

Les 8, 9 & 10, cette galerie sera ouverte au public comme de coutume.

Le général Marescot est nommé membre du bureau militaire près le directoire exécutif.

Le général Treich, l'adjudant-général Jorry & le capitaine Renaudin, qui viennent d'être remis en activité, ont ordre de rejoindre, sur-le-champ, les armées où ils sont employés.

— Le général Hautpoult est réintégré dans le commandement de la cavalerie, & le général Clark, nommé inspecteur-général des bataillons de conscrits des départemens orientaux de la république.

— L'esprit de fermentation dure toujours à Amiens; cette commune est, dans ce moment-ci, l'objet principal de la surveillance du gouvernement, qui vient d'y faire passer un bataillon & un escadron.

— Cinq mille hommes sont arrivés à Briançon, le 21 thermidor.

— Le citoyen Schaltzers, major dans la 2^e légion polonaise, vient d'être conduit au Temple. On l'accuse de correspondance avec Suwarow.

— On assure que les généraux Massaredo & Bruix vont se rendre à Paris.

— Le procès porté au tribunal de police correctionnelle du département de la Seine, & dont il a été parlé dans plusieurs journaux, vient d'être jugé.

Les freres Enfantin ont été renvoyés déchargés de l'accusation dirigée contre eux; & cependant ils ont été condamnés solidairement avec Castel, Bourgade & autres, à représenter, à la trésorerie nationale, les rescriptions qui faisoient l'objet du procès.

On nous assure que toutes les parties ont déjà fait leurs déclarations d'appel.

— Le pape, arrivant à Valence, y a trouvé des lettres des premières maisons de banque de Lyon, qui lui annonçoient qu'elles étoient chargées de lui avancer les sommes qu'il désireroit. Il aura, dit-on, les mêmes prévenances & les mêmes secours à Dijon.

Ce pontife est paralytique dans toute la partie inférieure de son corps. On est obligé de le porter. Il jouit d'ailleurs de toute la santé que comporte un tel état. Il conserve toute sa présence d'esprit.

— Précine, ex-conventionnel, rentre dans la place de receveur-général du département de l'Yonne.

— On annonce l'arrivée, à Bayonne, de la corvette *la Sagesse*, venant de la Guadeloupe.

— Le grand-turc fait présent au roi de Maroc de trois femmes que le navire ragusais *le Fortunato* transporte. Ce navire a relâché à Gênes dans les premiers jours de thermidor.

— Nous avons reçu du citoyen Delahaye, juge-de-peace à Amiens, inculpé dans le récit que nous avons transcrit d'une autre feuille publique le 25 thermidor, une lettre apologétique qu'il termine ainsi :

« Vous voudrez bien, sans doute, insérer dans votre plus prochain numéro, que je porte à mon ennemi, même le plus acharné, le défi formel de me prouver que j'ai brûlé une amorce, ou que j'ai usé de la moindre voie de fait envers qui que ce soit.

» Voilà, citoyen, la seule vengeance que je veuille exercer contre mes adversaires; ils sont trop méprisables. »

Distribution des prix, faite aux élèves de l'école centrale des Quatre-Nations, à Paris, le 29 thermidor, an 7.

Cours. 1^{er} prix, Gillaizeau aîné, département de la Vendée.

Législation. 2^e prix, Guynot aîné, dép. de la Côte-d'Or.

Belles-Lettres. 1^{er} prix, Millevoye, dép. de la Somme; 2^e prix, Gaillard, dép. de la Seine.

Grammaire générale. 1^{er} prix, Laboulinière, dép. de la Haute-Vienne; 2^e prix, Gillaizeau aîné, dép. de la Vendée.

Histoire. 1^{er} prix, Guynot aîné, dép. de la Côte-d'Or; 2^e prix, Reiglé, dép. de la Seine.

Langues anciennes. 1^{er}. prix, Malartic, dép. *idem* : 2^e. prix, Dupuy, dép. *idem*.

Langues modernes. 1^{er}. prix, Chapuy, dép. *idem* : 2^e. prix,

Mathématiques. 1^{er}. prix, Vigoureux, dép. *idem*; Aubé, dép. *idem* : 2^e. prix, Michaux, dép. *idem*.

Histoire-Naturelle. 1^{er}. prix, Potet, dép. *idem* : 2^e. prix, Marie, dép. *idem*; Frominville, dép. de Loir & Cher.

Dessin. 1^{er}. prix, Gavet, dép. de la Seine : 2^e. prix, Gérard, dép. de l'Ardeche.

C O R P S L E G I S L A T I F
C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 2 fructidor.

Un membre donne de nouveaux détails sur la situation du département de la Haute-Garonne. Au même instant arrive un message du directoire auquel est joint un mémoire du ministre de la police sur les excès que les royalistes commettent dans ce département. Le drapeau blanc est arboré; des bandes organisées; les caisses volées; les patriotes égorgés; tout le département & Toulouse sur-tout sont menacés; les autorités opposent une vive résistance; mais sans des secours prompts, elle pourroit devenir inutile.

Le directoire exécutif propose d'appliquer à toutes les communes du département de la Haute-Garonne la loi du 24 messidor sur la repression du brigandage.

Cette proposition, convertie en motion, est adoptée sur-le-champ.

Le directoire fait la même proposition pour les communes de l'Ouest qui sont en rebellion, & propose de plus d'étendre à ces communes l'article du code pénal, qui permet l'ouverture des lettres venant de l'étranger; après de légers débats, ce message est renvoyé à une commission, qui fera sur la première partie un rapport demain, & sur le reste, dans le plus bref délai.

Petiet fait adopter un projet de résolution sur le matériel de la guerre, & Poulain-Grandpré celui sur les déclarations à faire pour l'emprunt forcé. En voici les principales dispositions.

1^o. Les propriétaires de biens-fonds portés au rôle de la contribution foncière sous un autre nom que le leur, & dont les cotes réunies donnent lieu à l'emprunt de cent millions, feront, dans les dix jours de la publication de la présente loi, à l'administration centrale du département de leur domicile, ou à l'administration municipale dans le ressort de laquelle ils résident, la déclaration du principal de contribution foncière que ces biens supportent en l'an 7, avec l'indication de la commune où ils sont imposés, & du nom sous lequel ils sont compris au rôle.

2^o. Les contribuables imposés, même en leur nom, dans plusieurs communes du département où ils résident, lorsque leurs cotes réunies s'élèvent à 300 fr. de principal & au-dessus, feront, dans le même délai, à l'administration centrale ou à l'administration municipale de leur domicile, à leur choix, la déclaration de ce qu'ils supportent de principal de la contribution foncière en l'an 7 dans chaque commune, & indiqueront les communes où ils sont imposés.

3^o. Les individus qui possèdent des biens par indivis, ceux qui ont des droits à des biens administrés sous le titre d'union de créanciers, d'union de rentiers, et sous tout autre titre collectif, feront, dans les mêmes délais, devant l'administration centrale ou municipale de leur domicile respectif, une déclaration de la situation de ces biens, de la somme à laquelle la totalité est imposée au principal de la contribution foncière, et de la portion des mêmes biens à laquelle ils ont droit.

4^o. Les individus mentionnés en l'art. III de la loi du 19 thermidor an 4, et dans les articles I, II et III des pré-

sentés, qui n'auront pas connoissance des sommes auxquels ils sont imposés en l'an 7, enverront, dans les délais qui y seront fixés, la déclaration de ce qu'ils ont dû payer de principal de la contribution foncière en l'an 6.

5^o. Les individus auxquels l'article 3 de la loi du 19 thermidor an 7, & les articles 1^{er}, II, III & IV de la présente loi, sont applicables, qui, dans les délais fixés par les mêmes loix, n'auront pas fourni la déclaration qu'elles exigent, seront taxés par le jury, outre la cote qu'ils supportent en raison de leur fortune, à une somme qui ne pourra être plus forte que cette cote, & moindre que la moitié de la même cote.

6^o. Le jury pourra prononcer la même peine contre ceux qui auront fourni des déclarations inexacts, s'il est convaincu que cette inexactitude est l'effet de la mauvaise foi ou du désir de se soustraire à toute ou partie de l'obligation de verser à l'emprunt.

Le conseil procède au dépouillement du scrutin sur le troisième chef d'accusation; il est écarté comme les deux autres. Quatre-vingt membres seulement avoient voté pour qu'il fût admis.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .
Séance du 2 fructidor.

Lassay annonce que les amis confédérés de l'ordre & de la paix ont été battus dans le département de la Charente, & que plusieurs ont été tués. Ces rebelles ne faisoient point un mystère de l'intention où ils étoient de se réunir à l'ennemi. L'administration centrale de la Charente & l'administration municipale d'Angoulême, se sont déclarés en permanence, & ont juré de périr, plutôt que de voir revenir le terreur de 93 & la terreur de l'an 5.

Beerembroeck entretient le conseil du dévouement des nouveaux conscripts du département de Jemmapes. Ils ont juré de périr, & leurs parens de faire tous les sacrifices plutôt que de rentrer sous la domination d'un tyran, qui inonda la Belgique du sang de ses habitans.

Dans le département du Gers, dit Soubdès, on demande à l'un des cantons le moins peuplé, à un canton qui ne fournit que trois électeurs au corps électoral de tenir près de 20 hommes pour s'opposer aux rebelles de la Haute-Garonne; aussi-tôt il s'en présenta 25, dont 23 sont partis en chantant la Marseillaise.

Le conseil reçoit une résolution d'hier qui porte que l'armée d'Helvétie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Lemercier célèbre le courage de cette armée. La représentation nationale a aussi ses dangers & ses ennemis, dit-il; nous saurons les vaincre par l'intrepidité, la persévérance; nous conserverons le dépôt de la constitution, & au jour désiré de la paix vous n'aurez à nous reprocher ni honte ni foiblesse.

Le conseil approuve la résolution.

Un message du directoire apprend au conseil que, sur le rapport qui a été fait hier par les ministres de la police & de la justice des nos. 58 & 59 du *Journal des Hommes Libres* dénoncés par le conseil, & sur les nos. 60 & 61 qui ont été suivis, le directoire a chargé son commissaire près les tribunaux de la Seine de dénoncer dans le jour à l'accusateur public les auteurs de ce journal.

Bourse du 2 fructidor.

Rente provisoire, 2 fr. 13 c. — Tiers consol., 8 fr. 25 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 66 cent. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 60 fr. 88 c., 60 fr. 25 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers. A. FRANÇOIS.

De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n^o. 423.

Prise du
l'armée
— Oro
Latour

Le pris
et 13 fr.
de 50 fr.

La gaz
royal, qu
crédit &
qu'il con
nésallian
classe &
bon, à la
la seour d

Le cito
note au d
lere ligur
à Gènes.
guerre il
chargés d
térer la n
guriens. C
gurie & c
même l'év
porter pa
depuis qu
tances, il
voyor des
la commu
taives inte
& enleve
chemin de
mulets, &
nlications
craindre q
quelle ex
si l'armée
française
seroit-elle

Paul Ter
tive, si e